

PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 17 FÉVRIER 2021

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 17 février 2021*

Aujourd'hui, à quatorze heures quinze, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 46 Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.